

La conférence

Obligation de conseil en matière fiscale : comment la maîtriser ?

PRÉSENTATION

Dans la mise en œuvre de chacune de ses missions, l'expert-comptable a une obligation de conseil... et cela est d'autant plus vrai pour les missions fiscales dans lesquelles les options qui s'offrent au client et les obligations qu'il doit respecter sont nombreuses.

D'ailleurs, la jurisprudence recèle de cas concrets et illustratifs de cette obligation déontologique, ce qui permet de tirer les enseignements nécessaires à sa mise en œuvre opérationnelle sur les dossiers et, donc, à la limitation de la mise en cause de responsabilité du professionnel.

INTÉRÊTS & OBJECTIFS

- Connaître, par les illustrations jurisprudentielles, les problèmes pratiques et difficultés techniques
- Se prémunir des mises en cause pour défaut de conseil
- Savoir prendre toutes les précautions utiles pour éviter la mise en cause de la responsabilité du cabinet

POINTS ABORDÉS

- Définition de l'obligation de conseil
- Illustrations jurisprudentielles
- Modalités de mise en œuvre de l'obligation
- Moyens de preuve du respect de l'obligation

INTERVENANTS



Eric Ferdjallah-Chérel
diplômé d'expertise
comptable, directeur
des études du CSOEC



Patrick Viault
directeur-adjoint
d'Infodoc-experts et
responsable fiscal et
droit des sociétés